



CERTIFICAT D'AFFICHAGE POUR LA RÉVISION DU PLU DE MESSAS

Je soussignée Pauline MARTIN, Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la révision du PLU de Messas a été affiché réglementairement :

A la Mairie de Meung-sur-Loire et à la Mairie de Messas le 15 décembre 2022, et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 31 janvier 2023 inclus.

Je certifie en outre que l'arrêté n°2022-PLUIHD-007 en date du 8 décembre 2022, prescrivant l'enquête publique a bien été affiché :

A la Mairie de Meung-sur-Loire et à la mairie de Messas, le 15 décembre 2022 et pendant toute la durée de l'enquête publique, soit jusqu'au 31 janvier 2023 inclus.

Fait à Meung-sur-Loire,

Le Président de la
Communauté de Communes
des Terres du Val de Loire

Pauline MARTIN

